

3 choses à savoir et à faire avant de créer mon compte

- 1** Je m'assure que j'ai une adresse mail.
Si ce n'est pas le cas je dois en créer une.
Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.
Je dois pouvoir consulter ma boîte mail car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé.

- 2** Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés :
- Ma pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
 - Mon permis de chasser
 - Mon justificatif de domicile
- Je me munis de mon numéro SIA si j'en ai déjà un.
Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !

- 3** Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis janvier 2021.
Le numéro SIA vous identifie en tant que détenteur d'armes, mais vous devez créer vous-même votre compte personnel dans le SIA.

Pour créer votre compte SIA :

> Consulter le site :
sia.detenteurs.interieur.gouv.fr et laissez-vous guider !

Accès direct à
l'espace
détenteur du SIA



Besoin d'aide?

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre armurier habituel ou contacter la sous-préfecture la plus proche de votre domicile pour prendre rendez-vous dans l'un de nos Points d'Accueil Numériques



📞 Angers : 02 41 81 81 00
📞 Cholet : 02 53 57 90 62

📞 Saumur : 02 53 57 90 46
📞 Segré-en-Anjou : 02 53 57 90 02

Vous rencontrez un problème lors de la création de votre compte?

> Contactez le Pôle Départemental Armes du Maine-et-Loire

@ > pref-49-sia@maine-et-loire.gouv.fr

📞 > 02 53 57 90 59